

# REACH au Luxembourg

---

Séance d'information du CRTE à Luxembourg

15 décembre 2009

Jill WEBER

**Administration de l'environnement**

Service produits chimiques et substances dangereuses



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

# Transposition en droit national

---

- **Modalités d'application et sanction du règlement REACH (1907/2006)**
  
- Loi du 27 avril 2009 relative aux contrôles et aux sanctions concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et les restrictions y applicables (...)

*Mémorial A – N° 94 du 8 mai 2009 (Paquet REACH)*



# Acteurs nationaux

---

## □ Autorité compétente

- Ministre ayant l'environnement dans ses attributions

→ *mise en œuvre, communication, contrôles*

## □ Helpdesk national

(service national d'assistance technique)

- Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE)

→ *information (industrie)*



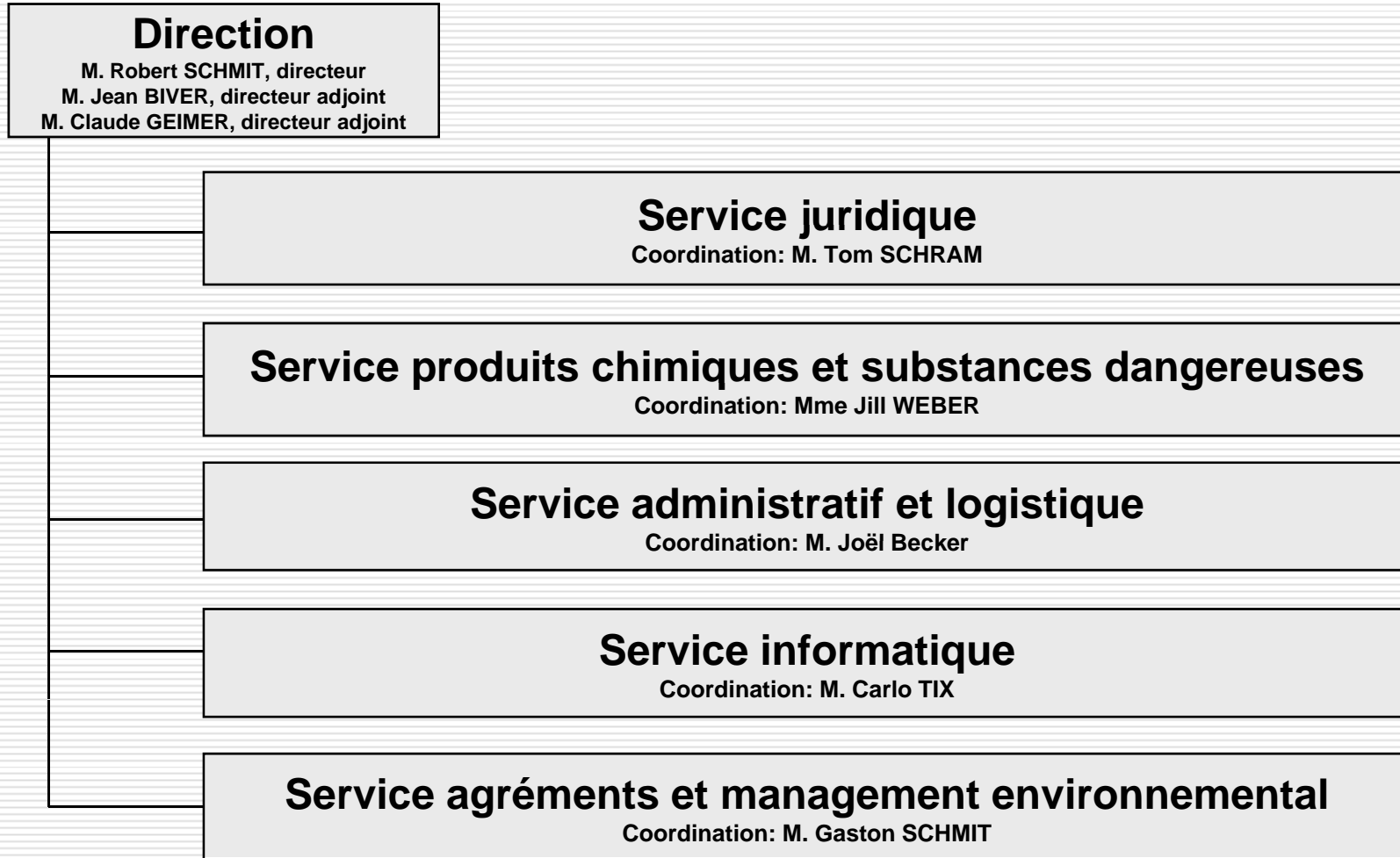
# Présentation de l'Administration de l'environnement

---



# Présentation de l'Administration de l'environnement

---



# Loi du 27 avril 2009

---

## □ Article 1er

- Autorité compétente
- Coopération interadministrative

## □ Article 2

- Comité interministériel

## □ Articles 4 à 8

- Contrôles et sanctions pénales



# Coopération interadministrative

---

## Article 1er

- Administration de l'environnement
- Inspection du travail et des mines
- Direction de la Santé
- Laboratoire national de la santé
- Administration de la gestion de l'eau
- Administration des douanes et accises

→ *mise en œuvre et fonctionnement du système de contrôles à assurer par le Luxembourg dans le cadre de l'application du règlement REACH*



# Comité interministériel - Comité REACH

---

## Article 2

Délégués des membres du Gouvernement ayant dans leur attributions:

- l'environnement (coprésident, secrétariat)
- l'économie (coprésident)
- les classes moyennes
- le travail
- la santé
- les finances
- la gestion de l'eau
- observateur: 1 représentant CRTE
- experts: en cas de nécessité

→ *superviser l'application du règlement REACH*



# Contrôles

---

## Article 4 et 5

Administration(s) chargées de la recherche et de la constatation d'infractions:

- Administration des douanes et accises
- Administration de l'environnement
- Inspection du travail et des mines
- Direction de la santé
- Laboratoire national de la santé
- Administration de la gestion de l'eau
- Police grand-ducale



# Types de contrôles

---

## Article 6

- demande de communication de registres, écritures, documents relatifs aux substances, préparations et articles
- prélèvement, aux fins d'examen ou d'analyse, d'échantillons de substances, préparations et articles
- saisie et au besoin mise sous séquestre de substances, préparations et articles ainsi que des registres, écritures et documents les concernant



# Sanctions et mesures administratives

---

## **Article 3 et 8**

- ❑ Délai pour se conformer (< 2 ans)
- ❑ Suspension, après mise en demeure, en tout ou en partie de l'activité par mesure provisoire
- ❑ Fermeture du local, de l'installation ou du site en tout ou en partie et apposition des scellés
- ❑ Emprisonnement de 1 à 3 ans
- ❑ Amendes de 251 à 50.000 Euros



# Pour plus d'informations

---

- Commission européenne:
  - DG Environment: <http://ec.europa.eu/environment>
  - DG Enterprise: <http://ec.europa.eu/enterprise>
  
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA)  
<http://echa.europa.eu/>
  
- Portail de l'environnement [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)
  
- Helpdesk REACH (CRTE) [www.reach.lu](http://www.reach.lu)



---

# Merci de votre attention



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

Jill WEBER

Service produits chimiques et  
substances dangereuses

16, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

**[www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu), [reach@aev.etat.lu](mailto:reach@aev.etat.lu)**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de l'environnement